

# IMPORTANT

## EXTENSION DE LICENCE

### SVP LIRE ATTENTIVEMENT

En vertu de la l'article 151 du *Code de la sécurité routière*, la Société de l'assurance automobile du Québec exige que toute personne qui acquiert des véhicules routiers en vue d'en faire le commerce soit détentrice d'une licence de commerçant. L'article 2 du *Règlement sur les commerçants et recycleurs* stipule que l'obtention d'une licence est assujettie à une place d'affaires. De plus, l'article 10 de ce même règlement prévoit une condition rattachée à la licence qui est de faire la vente de véhicules routiers à un seul endroit qui doit être celui visé par la licence. L'article 164 du *Code de la sécurité routière*, selon l'article 161, un titulaire qui ne respecte pas cette condition peut se voir émettre un constat d'infraction de 300 \$ à 600 \$.

Il existe des occasions spéciales pour lesquelles un commerçant peut demander une dérogation au règlement en ce qui concerne le lieu d'affaires, par exemple lors des Salons de la Moto. Pour obtenir cette dérogation, **vous devez présenter une demande d'extension de licence à la Société de l'assurance automobile du Québec.**

Comment obtenir une EXTENSION DE LICENCE?

- Obtenir de la caution une lettre qui précise qu'elle est informée de la tenue de l'activité commerciale en mentionnant le lieu et la période de l'activité commerciale
- Joindre à cet avis de caution :
  - une copie du contrat de location de l'espace, où l'on retrouve l'identification des parties, les lieu et dates de l'activité ainsi que les signatures des représentants,
  - un chèque au montant de 25 \$,
- transmettre le tout à la Société de l'assurance automobile du Québec par courrier à l'adresse mentionnée plus bas.

**Les documents doivent être transmis au moins 30 jours avant la tenue de l'événement à l'adresse suivante :**

Service aux commerçants et recycleurs  
Société de l'assurance automobile du Québec  
C.P. 19600, succursale Terminus  
333 boulevard Jean-Lesage  
Québec (Québec) G1K 8J6

**Pour toute question, veuillez communiquer directement avec la Société de l'assurance automobile du Québec au 1-866-702-9215.**